fa charte

à force de la regarder de trop près... vous finirez par ne plus la voir !

Trajectoire d'observation des baleines MITE DES 100 METRE LIMITE DES 300 MÈTRES

A 300 MÈTRES ENVIRON

- Passer au ralenti (3 à 4 nœuds maxi) puis diminuer progressivement cette vitesse. Eviter les changements de régime moteur : ils provoquent des nuisances sonores importantes pour les cétacés.
- Ne pas approcher les baleines par l'arrière : le bateau ne doit pas être perçu comme un poursuivant.
- Ne jamais couper la route des baleines.
- Ne jamais poursuivre une baleine : si elle change d'allure ou de direction, c'est qu'elle ne veut pas être approchée.
- Ne jamais séparer les groupes de baleines, en particulier les mères et leurs baleineaux.

A 100 MÈTRES ENVIRON

- * Le bateau doit être à l'arrêt et doit pouvoir manœuvrer si nécessaire.
- A proximité de la côte ou du récif, ne jamais placer le bateau entre le large et la baleine afin de ne pas bloquer l'animal.
- Certaines missions à vocation strictement scientifique peuvent être conduites à réduire cette distance.

EN MER

- * Tous les bateaux doivent rester du même côté afin d'éviter le phénomène d'encerclement.
- * A 100 mètres, limiter à 5 le nombre de bateaux en observation pour minimiser les nuisances sonores.
- * Au-delà de 5 bateaux dans la limite des 100 mètres, attendre son tour à l'extérieur du cercle des 300 mètres.
- * Céder sa place au bout de 15 minutes d'observation lorsque d'autres bateaux sont en attente.

nombre de bateaux dans la limite d'observation des 100 mètres doit être inférieur ou égal à 5.

Le bateau ORANGE reste en attente à la limite d'observation des 300 mètres et du même côté que les bateaux



LIMITE DES 300 MÈTRES

PAR LES NAGEURS

- * Il est fortement déconseillé de se mettre à l'eau. Les baleines
- Proscrire toute mise à l'eau en présence de groupes actifs (baleines qui sautent, ...), et si plus de 3 bateaux sont en observation dans la limite des 100 mètres.
- * En cas de mise à l'eau, les règles de sécurité suivantes sont vivement recommandées :
 - S'informer au préalable des procédures d'approche.

- brusques et les cris.
 Maintenir systématiquement une personne à bord du bateau.
 Ne pas s'approcher à moins de 15 mètres des animaux.
 Ne pas dépasser un maximum de 10 nageurs près d'une baleine.
 Les nageurs doivent rester groupés du même côté que les bateaux.
- Ne jamais toucher une baleine (leur peau est sensible). N'oublions pas que ce sont des animaux sauvages (risque de réaction violente